



## MAIRIE D'ARTAIX 71110

### Compte rendu du conseil municipal du 17 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix sept octobre le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Monsieur le Maire, NEVERS Éric.

**Date de convocation** : 07/10/2024

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux** : 8

Mesdames GONNARD Catherine, HILT Sabine.

Messieurs NEVERS Eric, CROISIER Eric, NOTTIN Jean-Pierre, CHERVIER Daniel, SABOT Bruno et VERNIOL Alain.

**Étaient excusés** : PAQUELIN Clémence, BACHELET Nathalie

**Excusés** : 2 **Procurations** : 2 **Votants** : 10

**Secrétaire de séance** : Alain Verniol

**Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h30.**

Monsieur le Maire conseillers municipaux de leur présence.

#### **Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

#### **Ordre du jour**

1. **Décisions du maire**
2. **Délibération autorisation recrutement cdd et tableau des effectifs**
3. **Délibération prix repas accompagnants repas aînés**
4. **Délibération gratuité salle des fêtes aux associations**
5. **Délibération engagements travaux / cantine et priorité achat**
6. **Délibération branchement eau potable**
7. **Demande de subvention supaero Toulouse**
8. **RPQS Siesl**
9. **Vente photocopieur**
10. **Devis broyeur**
11. **Sivom cailloux**
12. **Point sur la halte nautique / commission AO**

#### **Questions diverses :**

11 novembre  
Vœux du maire

#### **1. Décisions du maire**

Le maire indique qu'il a décidé d'offrir à l'école de Ste Véraise les bureaux d'écoliers modernes restants. À la suite de la panne de la deuxième pompe de relevage de la station de pompage de l'assainissement collectif une dépense non prévue de 4010 €

#### **2. Délibération autorisation recrutement cdd et tableau des effectifs**

Vu la présentation du maire sur la situation de la commune au sujet des emplois techniques et vu le tableau des effectifs le maire indique qu'il est nécessaire de recruter pour le poste d'adjoint technique pour remplacer Mme Charbonnel via le poste ouvert en permanent et à temps partiel de 15h. Il précise que pour des raisons pratiques l'agent sera recruté sur la base de 14h.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide et autorise le Maire a :  
Procéder au recrutement d'un agent non titulaire (contractuel) pour une période de trois mois renouvelable si besoin.  
(La délibération porte le numéro D2024-62)

### **3. Délibération prix repas accompagnants repas aînés**

Le Maire indique que les accompagnants des personnes invitées au repas des aînés doivent payer leur repas.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité le tarif du repas des aînés à 37€.

*(La délibération porte le numéro D2024-57)*

### **4. Gratuité aux associations**

Une discussion est engagée autour des gratuités accordées aux associations (électricité, eau, salle des fêtes). Les élus souhaitent maintenir la gratuité, mais aimeraient que les associations soient plus investies dans la vie du village.

### **5. Délibération engagements travaux / cantine et priorité achat**

A la suite de la signature du compromis de vente de la cantine il est nécessaire de prendre une délibération pour les travaux que la commune doit mettre en œuvre comme elle s'y est engagée, à savoir :

- La destruction des wc
- La mise en place de la clôture de séparation
- La destruction du mur en béton à l'aplomb du bâtiment

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité les travaux à engager dans le cadre de la vente.  
*(La délibération porte le numéro D2024-58)*

Par ailleurs Mme Rajat a formulé le souhait d'être prioritaire sur la vente potentielle de la bibliothèque.  
Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la priorité à Mme Rajat Géraldine.  
*(La délibération porte le numéro D2024-59)*

### **6. Délibération branchement en eau bibliothèque**

Il est nécessaire de faire un branchement en eau potable afin d'alimenter la bibliothèque et les WC publics. Pour rappel il n'y a qu'une alimentation pour le bâtiment de la bibliothèque et celui de la cantine, qui est positionné dans la cantine.

Le devis pour le branchement porte à 1768.63 TTC, une participation du SIESL à hauteur de 50% viendra en déduction de ce devis.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité le devis pour le branchement en eau potable.  
*(La délibération porte le numéro D2024-60)*

### **7. Délibération Supaero**

Une demande de subvention de Sup Aero Toulouse pour leur association Zanzib'Art.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité une subvention de 100€ à l'association Zanzib'Art de SupAéro Toulouse.

*(La délibération porte le numéro D2024-61)*

#### **8. Délibération RPQS Siesl**

Le maire présente le rapport du Siesl. Il précise que les problématiques de fuites rencontrées en 2022 ont été maîtrisées en 2023, et un retour à la normale se profile en 2024.

Le maire rappelle qu'il est important que les usagers signalent les fuites à la commune qui fera remonter l'information au syndicat.

Concernant le transfert de compétence à la communauté de communes semble être mise en parenthèse suite à l'annonce du premier ministre au sujet de l'assouplissement de la réforme.

#### **9. Vente photocopieur**

Suite à la récupération du copieur de brionnais découverte l'ancien photocopieur peut être mis à la vente.

Compte tenu des prix pratiqués sur le marché de l'occasion des copieurs identiques (entre 900 et 1200 €) il est proposé de le mettre à la vente à 800 €.

#### **10. Devis broyeur**

M. Sabot indique que le devis de réparation du broyeur s'élève à 2791€ TTC. Il devrait être réparé sous quinzaine selon les informations qu'il a reçu.

#### **11. Sivom cailloux**

Après consultation, M. Sabot indique qu'il a trouvé un fournisseur de cailloux pour la réfection des chemins à un prix très attractif. Le conseil valide la décision de ne plus passer par le sivom pour la fourniture de cailloux.

#### **12. Point sur la halte nautique**

Le marché de la halte nautique pour le volet paysager est terminé, l'attribution n'est pas faite car il faut attendre la fin des demandes de subventions.

Questions diverses :

- La cérémonie du 11 novembre 2024 à 11h en présence du réveil musical.
- La cérémonie des vœux du maire est fixée au 12/01/2025
  
- Le prochain conseil municipal est fixé au 28/11/2024 à 19h30.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Le secrétaire de séance**

**Le Maire, ERIC NEVERS**